



ODPCGO

Satisfaire à vos obligations de **DPC** avec l'ODPCGO

DPC réalisés sous l'égide de l'ODPCGO (ODPC des Gynécologues et Obstétriciens) et financés par l'ANDPC

Indemnité pour les participants libéraux
(sous réserve de votre enveloppe disponible)

La biopsie dans le diagnostic des pathologies vulvaires en pratique : pour qui ? comment ? DPC n° 44312525025-S25.002

Classe Présentielle Vendredi 28 novembre 2025

De 13H30 à 18H

Hôpital HAUTEPIERRE Salle Rose niveau 2

Responsable : Pr Jean-Jacques BALDAUF

Intervenants : Pr Serge DOUVIER

Pr Lise LECOINTRE

Orientation nationale :

Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers

PRISE EN CHARGE ANDPC : LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST FIXÉE au 19 novembre AVANT MIDI
CE PROGRAMME DE DPC COMPORTE 3 UNITÉS OBLIGATOIRES :

- 1 pré-test en ligne 1h du 20/11 au 27/11
- Le DPC en classe présentielle le 28/11
- 1 post-test en ligne 1h du 8/12 au 30/12/25

PROGRAMME DETAILLE SESSION PRESENTIELLE

13h30-13h45 : Accueil des participants
Remise des documents pédagogiques et des badges

13h45-14h00 Séance plénière d'introduction :
Présentation de la session : déroulement et objectifs
Présentation des intervenants et participants
L'analyse corrigée du bilan de compétence

**14h00 Séance plénière n°1 : L'approche clinique dans différentes situations
biopsier : quelles lésions ?**

Objectif 1 : 15mn Connaître l'anatomie normale et savoir identifier les anomalies

Objectif 2 : 45mn Connaître les principales maladies et syndromes à manifestation vulvaire

- Le lichen scléro-atrophique vulvaire
- Les lésions exophytiques vulvaires
- Les autres dermatoses vulvaires : pathologie inflammatoire et infectieuse vulvaire hors HPV

15h00 Atelier 1 : 45 mn

biopsier : qui et où ? Mur d'images : hypothèse diagnostique, indication de biopsie, choix du site de la biopsie.

15h45 Pause : 15 min

16h00 Prise en charge diagnostique

Atelier 2 : 60mn biopsier : comment ?

Objectif 3 : Savoir diagnostiquer une lésion vulvaire grâce à la biopsie vulvaire

15mn : Bases pratiques

45 min : biopsier comment ? Apprentissage et prise en mains Réalisation pratique de biopsie sur tissus biologique

16h45 Séance plénière n°2 : Analyse des résultats et mise au point sur la prise en charge thérapeutique

Objectif 4 Connaître la prise en charge thérapeutique des lésions vulvaires

- Lésions intra épithéliales vulvaires (dVIN et VuHSIL)
- Maladie de Paget vulvaire
- Cancer invasif vulvaire et mélanome.
-

17h45 – 18h00 Synthèse du DPC

- Réponses aux questions non abordées.
- Remise des documents pédagogiques .
- Démarches administratives

****Présence obligatoire 4h***

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation est entièrement financée par l'ANDPC pour les praticiens éligibles, à savoir :

- Professionnels exerçant une activité libérale à titre principal (> à 50 %), y compris en tant que remplaçant
- Professionnels exerçant en centre de santé conventionné

Dans tous les autres cas, vous êtes financé par votre employeur ou ANFH/OPCA. Une facture-convention sera établie à l'ordre de votre établissement. Si votre établissement adhère à l'ANFH, il bénéficie d'une dotation spécifique pour prendre en charge votre obligation de DPC (incluant la dotation de l'industrie pharmaceutique).

Pour les médecins pris en charge par l'ANDPC, la formation donne lieu à une indemnité pour perte d'activité dans la limite de votre forfait annuel ANDPC.

Les médecins hospitaliers doivent venir sur leur temps de travail. Vérifiez votre solde de compte ANDPC

Les frais de déplacement vers le lieu de formation **ne sont pas pris en charge**.

Si vous avez une **difficulté handicapante**, quelle qu'elle soit, merci de le signaler sur le bulletin d'inscription et/ ou par mail auprès du secrétariat : secretariat@gogmdpc.org

Pour les professionnels de santé libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, le rattachement à la session de DPC sur le site de l'ANDPC www.agencedpc.fr est obligatoire et doit être effectué au plus tard avant le 19 novembre 2025.

A défaut de rattachement, votre inscription ne sera pas validée et des frais d'annulation pourront être imputés.

Pour valider votre inscription

Praticien éligible à la prise en charge ANDPC

1) S'il s'agit de votre première inscription à un DPC, rendez-vous sur www.agencedpc.fr afin d'y créer un compte pour être identifié auprès de l'ANDPC.

2) Vous devez ensuite rechercher votre programme action de DPC depuis votre compte personnel, dans 2025, à l'aide de sa référence : [44312525025](https://www.agencedpc.fr) session : [25.002](https://www.agencedpc.fr) puis vous inscrire à cette session directement en ligne. Vous recevrez une confirmation de cette inscription par l'organisme de DPC.

3) Remplissez le bulletin réponse ci-dessous, en précisant bien toutes vos coordonnées.

Dans tous les autres cas

1) Renseignez-vous auprès des affaires médicales pour connaître les modalités de prise en charge en précisant bien qu'il s'agit d'un DPC.

2) Transmettez-nous les coordonnées des affaires médicales (nom, adresse hôpital, n° de tél et email), afin d'envoyer un devis et obtenir une attestation de prise en charge avant la clôture des inscriptions

3) Remplissez le bulletin réponse ci-dessous, en précisant bien toutes vos coordonnées.

Retournez les pièces à :

Mme MAURI Martine secrétariat ODPCGO

martine.mauri@gogmdpc.org

Tél. 06 07 83 37 85

BULLETIN REPONSE

****Attention ! Toutes les informations sont obligatoires et nécessaires à la validation de votre DPC****

Nom (usuel) : Prénom :
Spécialité médicale :
Adresse professionnelle:
.....
Code postal : Ville :
N°ADELI : N°RPPS :
Téléphone Mobile :
Email : Date de naissance :
Contact affaires médicales (si salarié) :

Je suis : ☐ Praticien exerçant une activité libérale supérieure à 50 %
ou travaillant en centre de santé conventionné => **Prise en charge ANDPC**
☐ Praticien exerçant une activité salariée supérieure à 50 %
(hors Centre de santé conventionné) => **Prise en charge par votre employeur et/ou ANFH**
☐ ou OPCA

Je souhaite m'inscrire au programme de DPC n° 44312525025- session 25.002

La biopsie dans le diagnostic des pathologies vulvaires en pratique : pour qui ? comment ?

Vendredi 28/11/2025 de 13h30 à 18h en classe présentielle

Salle rose, niveau 2 Hôpital Hautepierre 1 avenue Molière 67200 STRASBOURG

Format du programme : 3 étapes :

1 Pré-test préalable en ligne / session présentielle/ 1Post-test final en ligne.
Toutes les étapes sont obligatoires, dans le créneau de dates données.

Vous exercez à au moins 50% en tant que libéral ou salarié d'un centre de santé conventionné (prise en charge par l'ANDPC) : **Attention, date limite d'inscription fixée au 19/11/2025 avant 12H: à respecter.**

Dans tous les autres cas, joignez à votre inscription :

- Soit une attestation de prise en charge de votre employeur
- Si non validation par les affaires médicales, joindre un chèque libellé à l'ordre de l'ODPCGO qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation (prix fixé par l'ANDPC = 475 €).
- Contactez-nous pour plus d'informations !!

À réception de votre inscription, vous recevrez un mail de confirmation.



ODPCGO

Les informations récoltées sont exclusivement destinées à vos obligations de DPC et ne seront pas utilisées à des fins commerciales

